

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES

La présente politique a pour objet de fournir les informations qui, aux termes du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil européen du 27 avril 2016 relatif à la protection générale des données (« Règlement général sur la protection des données ») et aux réglementations complémentaires applicables en matière de protection des données à caractère personnel, doivent être communiquées aux personnes physiques (ci-après, « **Personnes concernées** ») dont les données à caractère personnel sont traitées par l'Agencia Catalana de Turismo (Agence catalane du tourisme) (ci-après, « **ACT** ») pour la réalisation de ses objectifs.

Responsable

Agencia Catalana de Turismo (Agence catalane du Tourisme)

Adresse : Paseo de Gràcia, 105, 08008 – Barcelone (Espagne)

Tél. : +34 934 849 900

Fax : +34 934 849 888

Délégué à la protection des données

Vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse postale : Paseo de Gràcia, 105, 08008 – Barcelone (Espagne), ou à l'adresse électronique : lopd.act@gencat.cat.

Données personnelles traitées par l'ACT

- Données d'identification et coordonnées de professionnels, d'entreprises et autres acteurs du marché du tourisme ;
- Données d'identification, centres d'intérêt et coordonnées des utilisateurs/personnes concernées ou consommateurs des produits et services offerts par l'ACT ;
- Données d'identification, données relatives à la formation, au parcours professionnel, et coordonnées des personnes souhaitant postuler à une bourse, participer à un appel d'offres ou soumettre une candidature dans le cadre des offres d'emploi de l'ACT.

La non-communication de vos données, lorsque cette communication constitue une exigence légale ou contractuelle ou est nécessaire à la conclusion d'un contrat, entraînera l'impossibilité de poursuivre l'enregistrement correspondant.

Finalités

L'ACT traite les données personnelles des personnes concernées en vue d'atteindre les objectifs fixés par la loi 15/2007 du 5 décembre 2007 relative à l'Agence catalane du tourisme.

L'objectif principal de l'ACT est de promouvoir la Catalogne en tant que destination touristique de référence internationale, eu égard à sa diversité, sa qualité et sa rentabilité sociale et économique.

Cet objectif comprend notamment :

- La promotion d'une offre touristique adaptée aux besoins des touristes réels et potentiels, des professionnels et des intermédiaires, directement ou indirectement liés au marché du tourisme ;
- La mise en place d'une collaboration optimale entre tous les acteurs du secteur du tourisme liés à la promotion du tourisme, dans le secteur public comme dans le secteur privé ;
- L'information sur les produits touristiques de la Catalogne et leur diffusion ; ou
- La recherche de la notoriété maximale dans les actions de communication et de publicité.

Les données personnelles des personnes concernées sont traitées dans le but de communiquer toute information relative aux activités de l'ACT ou des départements de la Generalitat de Catalunya (ministères régionaux du gouvernement de la Catalogne) compétents en matière de promotion du tourisme en Catalogne. Des profils personnalisés des centres d'intérêt et des préférences des utilisateurs intéressés par les processus de recrutement, des professionnels et des consommateurs des produits et services offerts par l'ACT sont établis, notamment par le biais des médias électroniques.

Fondement juridique

Le traitement des données personnelles par l'ACT est généralement fondé sur la réalisation des objectifs de promotion, d'essor et de développement du secteur touristique en Catalogne, qui incombe à l'ACT dans le cadre d'une **mission d'intérêt public** :

- Lorsque le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une mission d'intérêt public ou à l'exercice des pouvoirs publics conférés à l'ACT par la loi 15/2007 relative à l'Agence catalane de Tourisme, et le décret 192/2009 portant approbation des statuts de l'Agence catalane de Tourisme. (Par exemple, la réalisation d'actions promotionnelles qui contribuent à promouvoir la Catalogne en tant que destination touristique de référence, ou l'établissement d'une collaboration optimale entre tous les acteurs du secteur du tourisme liés à la promotion du tourisme). Toutefois, en fonction du contexte, l'ACT effectue également des traitements de données à caractère personnel fondés sur d'autres conditions :
- Lorsque la personne concernée a donné son consentement (par exemple, en s'abonnant aux bulletins d'information) ;

- Lorsque le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée ou la société ou l'entité qu'elle représente est partie (dans la mesure où l'ACT peut exercer ses activités par le biais d'accords, de partenariats, de fondations ou d'autres formes de collaboration avec des entités publiques ou privées). De même, lorsque l'utilisateur acquiert des produits ou des services par l'intermédiaire de plateformes telles que **Experience Catalunya** ;
- Lorsque l'ACT doit se conformer aux obligations légales, telles que les obligations fiscales ou du droit du travail relatives au personnel de l'ACT, ou l'exercice des demandes d'accès aux informations publiques, conformément à la législation sur la transparence).

Destinataires

Dans la mesure nécessaire à la réalisation de ses objectifs, l'ACT peut partager les données personnelles des personnes concernées avec divers destinataires :

- Département de la Generalitat de Catalunya (ministère régional du gouvernement de la Catalogne) compétent en matière de tourisme, ainsi que d'autres départements de la Generalitat de Catalunya ;
- Les administrations publiques, pour le strict respect des obligations légales auxquelles l'ACT est soumise en raison de son activité ;
- Professionnels, acteurs du secteur du tourisme et autres intermédiaires directement ou indirectement liés au marché du tourisme, dans le secteur public comme dans le secteur privé ;
- Prestataires de services administratifs, juridiques, comptables et informatiques, dans le cadre de la réalisation des objectifs de l'ACT.

Transferts vers des pays tiers

Lorsque l'ACT communique des données à caractère personnel à des destinataires situés dans un pays tiers, par exemple à un bureau de l'ACT, qui ne dispose pas d'une réglementation équivalente à celle de l'Union européenne, elle prend des garanties appropriées, qui peuvent consister en :

- Des instruments juridiquement contraignants et opposables vis-à-vis des autorités ou organismes publics ;
- La signature d'accords contenant des clauses types de protection des données, adoptées par les autorités européennes compétentes en matière de protection des données ;
- L'adhésion de l'ACT à des codes de conduite dans le secteur du tourisme, ou l'obtention de mécanismes de certification concernant les garanties appropriées pour la protection des données ;

- D'autres garanties appropriées prévues par le Règlement général sur la protection des données.

Durée de conservation des données

Les données des personnes concernées seront conservées :

- Uniquement aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à la réalisation des objectifs spécifiques pour lesquels elles ont été obtenues dans le contexte pertinent ;
- Tant que durera la relation de la personne concernée avec l'ACT ; ou
- Pendant la durée nécessaire à l'établissement du respect des obligations légales ou contractuelles de l'ACT, qui peuvent être liées à des délais de prescription légaux.

Droits des personnes concernées

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité, de limitation du traitement ou d'opposition au traitement, et le droit de ne pas faire l'objet de décisions automatisées, en contactant le délégué à la protection des données aux adresses postale et électronique indiquées.

Les personnes concernées ont le droit de révoquer à tout moment leur consentement au traitement de leurs données à caractère personnel, sans préjudice de la légitimité du traitement avant la révocation du consentement.

Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité catalane de protection des données (APDCat), par l'intermédiaire de son site Web (<https://apdcatt.gencat.cat/es/inici/index.html>).